

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 JUIN 2025**

---

**Séance ordinaire du 2 juin 2025**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 2 juin 2025 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Stéphanie Deschênes, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

**2025-06-1065**      **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1066**      **Procès-verbal : mai 2025**

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en mai 2025 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1067**      **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 2 juin 2025 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 426 075,03 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions portant sur les comptes**

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**Liste de la correspondance**

Les membres du conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 2 juin 2025.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 JUIN 2025**

**Avis de motion**    **Règlements d'urbanisme numéro 2025-473 — Plan d'urbanisme, 2025-474 — Zonage, 2025-475 — Lotissement, 2025-476 — Construction, 2025-477 — Permis et certificats, 2025-478 — Conditions d'émission des permis de construction, 2025-479 — Plan**

Monsieur le conseiller Luc Daigneault donne avis de motion que seront adoptés, à une séance subséquente, les règlements suivants :

- 2025-473    Plan d'urbanisme ;
- 2025-474    Zonage ;
- 2025-475    Lotissement ;
- 2025-476    Construction ;
- 2025-477    Permis et certificats ;
- 2025-478    Conditions d'émission des permis de construction ;
- 2025-479    Plans d'implantation et d'intégration architecturale — PIIA ;
- 2025-480    Projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble — PPCMOI.

**2025-06-1068**    **Maison Hina : demande de don**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de la Maison Hina dans le cadre de la tenue d'un tournoi de golf ;

Considérant que Maison Hina œuvre auprès des femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 100 \$ à la Maison Hina à titre de don, sans participation au tournoi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1069**    **Centre de services scolaire des Hautes-Rivières : Planification des besoins d'espace 2026-2036**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du document *Planification des besoins d'espace 2026-2036* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) ;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'aviser le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville approuve le document *Planification des besoins d'espace 2026-2036*.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1070**    **Centre de dépannage : salle au sous-sol du centre municipal**

Considérant la lettre datée du 6 mai 2025 du Centre de dépannage manifestant un intérêt à occuper le sous-sol du centre municipal de façon permanente ;

Considérant que le Conseil est favorable à la demande, à certaines conditions ;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser le Centre de dépannage à occuper le sous-sol du centre municipal de façon permanente selon les modalités suivantes :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 JUIN 2025**

- Libération du sous-sol deux semaines avant la fête d'Halloween ;
- Communication constante entre le centre de dépannage et les loisirs relativement aux activités hors horaire ;
- Prise en charge du ménage de l'espace par le centre de dépannage ;
- Installation de serrures indépendantes par le centre de dépannage aux portes concernées. La Municipalité devra disposer d'un jeu de ces clés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1071**     **École Notre-Dame-du-Sourire : emprunt d'équipement de cinéma (12 juin)**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du courriel daté du 28 mai 2025 de l'école Notre-Dame-du-Sourire, demandant le prêt de l'écran et des haut-parleurs le 12 juin 2025 de 18 h à 21 h pour la soirée cinéma ;

Considérant que le Conseil est favorable à la demande ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accepter la demande de l'école.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1072**     **École Paul-Germain-Ostiguy : nominés au Gala Méritas**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des nominés de Sainte-Brigide-d'Iberville au gala Méritas de l'école Paul-Germain-Ostiguy se tenant le 4 juin 2025 ;

Considérant que le Conseil souhaite encourager la réussite scolaire ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 50 \$ à titre de bourse pour chaque nominé de Sainte-Brigide-d'Iberville au gala Méritas de l'école Paul-Germain-Ostiguy, pour un montant maximal de 850 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1073**     **9<sup>e</sup> rang : dos d'âne**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance du 31 mai 2025 demandant l'installation d'un dos d'âne dans la zone scolaire du 9<sup>e</sup> rang ;

Considérant que le Conseil souhaite mettre en place d'autres méthodes dissuasives ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de demander à la Sûreté du Québec de faire davantage de patrouilles dans le secteur ;
- de demander à l'équipe de la voirie de faire la vérification de la signalisation et d'effectuer les correctifs nécessaires au besoin ;
- de ne pas acquiescer à la demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 JUIN 2025**

**2025-06-1074**     **Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes**

Considérant la lettre datée du 9 mai 2025 de la MRC du Haut-Richelieu ayant pour objet *Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes — Procédures 2025* ;

Considérant que la Municipalité doit transmettre, s'il y a lieu, à la MRC du Haut-Richelieu, au plus tard le 4 juillet 2025, la liste des immeubles en prévision de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales fixée au 16 octobre 2025 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser la préparation de la liste des immeubles pour lesquels les taxes antérieures à 2025, pour un montant supérieur à 100 \$, n'ont pas encore été payées ;
- d'autoriser la transmission de la liste à la MRC du Haut-Richelieu au plus tard le 4 juillet 2025 ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à ne pas inscrire sur la liste les immeubles pour lesquels elle aura reçu des chèques postdatés encaissables au plus tard le 12 décembre 2025 couvrant les taxes municipales antérieures à 2025, les intérêts et les frais calculés en date du dernier chèque postdaté, ceci ne s'appliquant pas aux immeubles pour lesquels l'encaissement d'un chèque a causé des problèmes antérieurement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1075**     **FQM : congrès 2025**

Considérant le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2025 à Québec ;

Considérant que la Municipalité souhaite inscrire deux élus au congrès ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'inscription de deux élus au congrès 2025 de la FQM au coût de 999 \$ plus taxes par personne ;
- d'autoriser les frais d'hébergement, de déplacement, de repas et de stationnement relativement à ce congrès.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1076**     **Embellissement : achat de fleurs et de paillis**

Considérant que le Conseil a pris connaissance des travaux proposés visant l'embellissement des bâtiments et terrains municipaux ;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le projet tel que présenté et d'autoriser une dépense maximale de 1 100 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 JUIN 2025**

**2025-06-1077      Rapiéçage manuel et mécanisé**

Considérant l'appel d'offres sur invitation envoyé aux entrepreneurs MSA Infrastructures Inc., Colas et Pavages MCM pour les options suivantes :

- Option 1 : Rapiéçage manuel, rang de la Rivière Est
- Option 2 : Rapiéçage mécanisé, chemin d'accès réservoir ;
- Option 3 : Réfection et rapiéçage mécanisé, poste de pompage, avec deux choix de prise en charge de disposition des matériaux ;

Considérant les trois (3) soumissions reçues ;

Considérant que MSA Infrastructures Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'entériner l'appel d'offres sur invitation tel que décrit plus haut ;
- d'accorder le contrat à MSA Infrastructures Inc. pour les options 1,2 et 3 (choix 1) pour un montant total de 51 307,59 \$ incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1078      Entretien des chemins d'hiver et de rues : cession de contrat**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de B. Fréreau & Fils datée du 8 mai 2025, demandant le transfert de leur contrat de déneigement à MSA Infrastructure inc. ;

Considérant que le Conseil souhaite se prévaloir de son droit de cession de contrat conformément à l'article 3.7 du contrat ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer la cession du contrat à MSA Infrastructures Inc., conditionnellement à l'obtention des documents exigés au contrat et au respect des différentes obligations y étant prévues.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1079      8<sup>e</sup> Rang : travaux additionnels**

Considérant les contrats des travaux de nettoyage de fossés accordés selon les résolutions 2024-06-759 et 2024-06-760 ;

Considérant que des travaux additionnels de nettoyage de fossés sur une section du 8<sup>e</sup> Rang ont été autorisés au cours du mois de mai 2025 ;

Considérant les estimations reçues ;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'entériner les travaux additionnels de nettoyage de fossés sur une section du 8<sup>e</sup> Rang pour un montant maximal de 8 500 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 JUIN 2025**

**2025-06-1080**     **Réfection du rang de la Rivière Est, phase 2 : appel d'offres**

Considérant qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) afin qu'un entrepreneur réalise les travaux de réfection du rang de la Rivière Est, phase 2, selon les plans et devis de la firme Tetra Tech QI ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser la parution d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ;
- d'autoriser les frais de publication de l'appel d'offres ;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de personne responsable de l'octroi du contrat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1081**     **Pompe numéro 1 : entretien**

Considérant que les membres du Conseil désirent procéder à l'entretien de la pompe numéro 1 de la station de pompage d'eau potable ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'entretien de la pompe numéro 1 par Meunier Électrique et Fils pour un montant maximal de 12 000 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1082**     **Avis de changement numéro 4 et 5**

Considérant que les avis de changement suivants ont été autorisés au cours du mois de mai 2025 :

PM004-RÉV00     Modification et ajout de conducteur au niveau de la génératrice ;

PM005-RÉV01     Remplacement des supports des événements à l'intérieur de poste ;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'entériner les avis de changement PM004-RÉV00, d'un montant de 856,69 \$ plus taxes, et PM005-RÉV01, d'un montant de 993,80 \$ plus taxes, présentés par Lessard & Demers.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1083**     **Décompte numéro 1 : paiement**

Considérant que les membres du Conseil ont octroyé le contrat des travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage principal à Lessard & Demers — Mécanique de procédé Inc. (réf. Résolution 2024-10-846) ;

Considérant le certificat de paiement numéro 1 préparé par Tetra Tech QI ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 JUIN 2025**

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 597 243,37 \$ à Lessard & Demers — Mécanique de procédé Inc., correspondant au paiement des travaux réalisés incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1084      Plomb et cuivre : échantillonnage**

Considérant que la Municipalité doit se conformer aux exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* en ce qui a trait au suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable ;

Considérant l'offre de services reçue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Nordikeau, selon les termes de la soumission reçue le 23 mai 2025, pour un montant de 1 111,25 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1085      Puits : services professionnels**

Considérant la problématique survenue lors des essais de capacité ;

Considérant que le Conseil souhaite faire appel à des services professionnels pour résoudre ladite problématique ;

Considérant l'offre de service reçue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder un mandat à Cycleau Environnement inc. sur base de tarif horaire pour un montant maximal de 1 000 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1086      Rivière du Sud-Ouest — branche 28 : demande de nettoyage**

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de travaux d'entretien de la branche 28 de la Rivière du Sud-Ouest ;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à la demande ;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu ;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :
  - que les travaux d'entretien de la branche 28 de la Rivière du Sud-Ouest peuvent être effectués au cours de l'année 2026 ;
  - que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, au fonds général de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 JUIN 2025**

**2025-06-1087**      **Rue des Cèdres : aménagement**

Considérant le comité concernant les changements climatiques tel que constitué par la résolution 2024-03-674, également désigné sous le nom de comité Biodiversité, Environnement et Climat (BEC) ;

Considérant le projet d'aménagement du bout de la rue des Cèdres proposé par ledit comité ;

Considérant que les fonds pour ce projet ont été prévus dans le budget 2025 au Fonds vert ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 4 800 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1088**      **Budget 2025 révisé**

Considérant le budget 2025 révisé daté du 15 mai 2025 ;

Considérant qu'il n'y a aucune augmentation de la quote-part de la Municipalité ;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver le budget révisé du 15 mai 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1089**      **Convention : renouvellement**

Considérant que la convention d'exploitation liant la Municipalité, l'Office municipal d'habitation Brome-Missisquoi et la Société d'habitation du Québec vient à échéance le 30 juin 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger ladite convention ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accepter le renouvellement de la convention entre la Municipalité, l'Office municipal d'habitation Brome-Missisquoi et la Société d'habitation du Québec tel que présenté ;
- d'autoriser la directrice générale à signer la convention, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois de mai 2025 est déposé au Conseil.

**2025-06-1090**      **Nomination**

Considérant que la Municipalité a retenu les services de la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. (GESTIM) pour pourvoir au poste d'inspecteur en bâtiment ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 JUIN 2025**

Considérant qu'il est nécessaire de nommer une seconde personne désignée ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer la responsable des infrastructures à titre de personne désignée pour la gestion des cours d'eau ;

Considérant qu'il y a également lieu de nommer la responsable des infrastructures à titre de personne désignée pour l'application du règlement numéro 389 de la MRC du Haut-Richelieu relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'ajouter monsieur Antoine Gauthier Grégoire, de la firme GESTIM, à la liste des fonctionnaires désignés pour :
  - l'émission des permis et certificats ;
  - l'application des règlements d'urbanisme ;
  - la gestion des cours d'eau ;
  - l'application de la section IV de la Loi sur les compétences municipales concernant les clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts ;
- d'ajouter madame Marie-Rose Simeone, responsable des infrastructures, à la liste des fonctionnaires désignés pour la gestion des cours d'eau ;
- d'ajouter madame Marie-Rose Simeone, responsable des infrastructures, à la liste des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement numéro 389 de la MRC du Haut-Richelieu relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1091      Comité de démolition : nomination**

Considérant les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition ;

Considérant que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement ;

Considérant l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du Conseil municipal ;

Considérant que les membres de ce Comité doivent être des élus du Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de reconduire le mandat des membres du Conseil suivant à titre de membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le Conseil municipal :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 JUIN 2025**

- Monsieur Jean-Philippe Cuénoud, président ;
- Monsieur Claude Vasseur, membre et président substitut ;
- Monsieur Michel Lemaire, membre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**521, rang des Irlandais**

La demande de dérogation mineure pour autoriser une distance séparatrice des odeurs en milieu agricole par rapport au périmètre urbain de 63 mètres pour l'agrandissement de l'installation d'élevage au 521, rang des Irlandais est déposée et présentée.

Le règlement de zonage prévoit à l'article 10.3 que la distance séparatrice du périmètre urbain est de 235,1 mètres.

Il n'y a aucune question ou commentaire de la part des personnes présentes dans la salle.

**2025-06-1092**

**521, rang des Irlandais : demande de dérogation mineure**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour autoriser une distance séparatrice des odeurs en milieu agricole par rapport au périmètre urbain de 63 mètres pour l'agrandissement d'une installation d'élevage au 521, rang des Irlandais (lot 6 041 307) ;

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation de 172,1 mètres pour la distance du périmètre urbain ;

Considérant que le projet est situé en zone A-5 selon le plan de zonage de la Municipalité ;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2025-05-2024) ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'accorder la dérogation mineure telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1093**

**Terrains des loisirs : abattage et émondage d'arbres**

Considérant que les membres du Conseil souhaitent faire l'abattage d'arbres sur des terrains municipaux ;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat d'abattage d'arbres à Jean-Christophe Martel, selon les termes de la soumission datée du 26 mai 2025, pour un montant maximal de 900 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 JUIN 2025**

**2025-06-1094      Chalet : réfrigérateur**

Considérant que le Conseil souhaite remplacer le réfrigérateur défectueux du chalet des loisirs ;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'achat d'un réfrigérateur selon la soumission datée du 7 mai 2025 de Lebleu Deschamps inc., pour un montant de 580 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1095      Patinoire : réparation**

Considérant que le Conseil a pris connaissance des travaux proposés visant la solidification des ancrages de la patinoire ;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver les travaux proposés et d'autoriser une dépense maximale de 1 088 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1096      Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. :  
changement de dates**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du document de demande de changement de dates concernant les activités organisées par le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. ;

Considérant que le Conseil est favorable à la demande ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le changement de dates comme suit :

Activité de Gymkhana Demande initiale	Activité de Gymkhana Demande de modification
16, 17 et 18 mai 2025	27, 28 et 29 juin 2025

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2025-06-1097      Camp de jour : accompagnateur et accompagnatrice**

Considérant que la demande de la Municipalité dans le cadre du programme Emplois d'été Canada a été acceptée pour l'embauche de deux employés pour le camp de jour estival 2025 ;

Considérant que la Municipalité s'est vu accorder une subvention maximale de 6 762 \$ ;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 JUIN 2025**

- d'embaucher Alice Laberge et Randy Rijo à titre d'accompagnateur.trice de camp de jour selon les conditions prévues au document « Conditions de travail — Alice Laberge et Randy Rijo 25 juin 2025 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**2025-06-1098**

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose la levée de la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Deschênes, greffière-  
trésorière adjointe

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Stéphanie Deschênes, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Deschênes, greffière-trésorière adjointe

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
10 JUIN 2025**

---

**Séance extraordinaire du 10 juin 2025**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mardi 10 juin 2025 à 19 h 15, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Stéphanie Deschênes, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

**Avis de convocation**

L'avis de convocation a été transmis conformément à la Loi.

**2025-06-1099**

**Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 5 juin 2025 ;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 37 635,96 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Avis de motion**

**Règlement numéro 2025-468-1 modifiant le Règlement numéro 2024-468 visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux**

Monsieur le conseiller Luc Daigneault donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2025-468-1 modifiant le Règlement numéro 2024-468 visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux.

Le projet de règlement 2025-468-1 est déposé et présenté.

**2025-06-1100**

**Règlements d'urbanisme numéro 2025-473 plan d'urbanisme, 2025-474 zonage, 2025-475 lotissement, 2025-476 construction, 2025-477 permis et certificats, 2025-478 conditions d'émission de permis de construction, 2025-479 PIIA, 2025-480 PPCMOI**

Considérant que la démarche de révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme en vertu de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) est en cours ; ;

Considérant que le plan d'urbanisme se veut un outil de réflexion et de décision, visant à poursuivre les efforts de la municipalité dans l'amélioration du cadre de vie de tous les résidents ;

Considérant que le plan d'urbanisme constitue un document de planification qui identifie les objectifs et les priorités du Conseil municipal en ce qui regarde le développement du territoire ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
10 JUIN 2025**

Considérant le remplacement des règlements de zonage et de lotissement en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la LAU. ;

Considérant que l'ensemble des règlements d'urbanisme révisé sont adoptés simultanément en concordance avec le plan d'urbanisme révisé ;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 20 mars 2025 à 19 h, afin d'expliquer le contenu des projets de règlements d'urbanisme et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Considérant les avis préliminaires et grilles d'analyse détaillées produits par la MRC du Haut-Richelieu ;

Considérant que lesdits projets ont été modifiés en vue d'obtenir la conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le règlement numéro 2025-473 intitulé *Règlement constituant le plan d'urbanisme révisé de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville* ;
- d'adopter simultanément le règlement numéro 2025-474 intitulé *Règlement de zonage*, le règlement numéro 2025-475 intitulé *Règlement de lotissement*, le règlement numéro 2025-476 intitulé *Règlement de construction*, le règlement numéro 2025-477 intitulé *Règlement permis et certificats*, le règlement numéro 2025-478 intitulé *Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction*, le règlement numéro 2025-479 intitulé *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale — PIIA*, le règlement numéro 2025-480 intitulé *Règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble — PPCMOI*.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Avis de motion**    **Règlement numéro 2025-483 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux**

Monsieur le conseiller Luc Daigneault donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2025-483 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

Le projet de règlement 2025-483 est déposé et présenté.

**521, rang des Irlandais : demande de dérogation mineure**

Le Conseil entend l'opposition d'un citoyen à cette dérogation mineure ayant été approuvée lors de la dernière séance.

La demande de dérogation mineure visait à autoriser une distance séparatrice des odeurs en milieu agricole par rapport au périmètre urbain de 63 mètres pour l'agrandissement de l'installation d'élevage au 521, rang des Irlandais, alors que le règlement de zonage prévoit à l'article 10.3 que la distance séparatrice du périmètre urbain est de 235,1 mètres

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
10 JUIN 2025**

Le Conseil entend les doléances du citoyen, explique et maintient sa position.

2025-06-1101

**Centre municipal : abattage**

Considérant que les membres du Conseil souhaitent faire l'abattage d'un arbre mort sur le terrain du centre municipal ;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat d'abattage d'arbres à Jean-Christophe Martel, selon les termes de la soumission datée du 3 mai 2025, pour un montant maximal de 850 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions portant sur les sujets mentionnés dans l'avis de convocation**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**Levée de la séance**

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Deschênes, greffière-  
trésorière adjointe

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Stéphanie Deschênes, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Deschênes, greffière-trésorière adjointe

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
25 JUIN 2025**

---

**Séance extraordinaire du 25 juin 2025**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mercredi 25 juin 2025 à 15 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Stéphanie Deschênes, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

**Avis de convocation**

L'avis de convocation a été transmis conformément à la Loi.

**Avis de motion**    **Règlement numéro 2025-484 relatif à la construction et l'entretien des ponceaux d'entrées privées donnant accès à la voie publique et l'installation de canalisations de drainage dans les fossés publics**

Monsieur le conseiller Luc Daigneault donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2025-484 relatif à la construction et l'entretien des ponceaux d'entrées privées donnant accès à la voie publique et l'installation de canalisations de drainage dans les fossés publics.

Le projet de règlement 2025-484 est déposé et présenté.

**2025-06-1102**    **Lots 4 392 213 et 4 390 199 (servitude Fermes Leutwyler inc.) : demande d'autorisation à la CPTAQ**

Considérant la demande déposée par la Municipalité à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie des lots 4 392 213 et 4 390 199 d'une superficie de 392,6 mètres carrés ;

Considérant que les lots visés sont implantés en zone de transition entre le zonage agricole et résidentiel (Ra -10 et A-5)

Considérant que la demande vise à rendre conforme un usage existant (canalisation souterraine) ;

Considérant que la demande a été évaluée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire des activités agricoles ;

Considérant que la demande d'autorisation est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme ;

Considérant qu'il n'existe pas d'autres emplacements appropriés disponibles sur le territoire pouvant satisfaire à la demande ;

Considérant que la demande ne cause aucun préjudice au voisinage ou au potentiel agricole ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'aviser la CPTAQ :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
25 JUIN 2025**

- que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité ;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2025-06-1103

**Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : ajout de dates**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du document de demande d'ajout de dates concernant les activités organisées par le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. ;

Considérant que le Conseil est favorable à la demande ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'ajout des dates suivantes pour des pratiques additionnelles :
  - les mercredis du 2 au 23 juillet 2025 et du 6 août au 29 octobre 2025 ;
  - mardi le 29 juillet 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions portant sur les sujets mentionnés dans l'avis de convocation**

Il n'y a aucune personne dans la salle.

**Levée de la séance**

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Deschênes, greffière-  
trésorière adjointe

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Stéphanie Deschênes, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Deschênes, greffière-trésorière adjointe

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire